

La région

Les grands vins ont leurs coffres-forts

LOGISTIQUE En Bordelais, les grandes bouteilles ont atteint de tels prix qu'il faut désormais les entreposer avec une sécurité maximale. Exemple chez le négociant Duclot

CÉSAR COMPADRE
c.compadre@sudouest.com

Le temps des entrepôts bricolés avec toiture approximative et cadenas à la porte est loin. Les propriétaires de grands vins – producteurs ou négociants – partagent une nouvelle préoccupation : protéger leurs caisses. La raison ? L'envolée tarifaire. En Médoc, à Saint-Émilion ou à Sauternes, des bouteilles sont passées du statut de produit « banal » à un bien de luxe. Elles valent 50, 100 ou 1000 euros. Une caisse de 12 permettant parfois de se payer une voiture.

Autant dire que les contraintes ne sont plus les mêmes, tout bien de valeur pouvant attirer les convoitises. L'actualité se fait régulièrement l'écho de vols. Une problématique qui existe aussi à Cognac ou en Champagne, les deux autres vignobles les plus enviés du pays.

À Martignas, dans l'agglomération bordelaise, le négociant Duclot a mis en pratique cette révolution. « Profitant de notre déménagement de Bordeaux, nous avons construit cet entrepôt en 2014. Le besoin de sécurité est arrivé dans la filière il y a qua-

tre à cinq ans. Ici, nous l'avons lié à un système informatique perfectionné, le même que celui utilisé dans la logistique liée au sang. » Ariane Khaida est la directrice de Duclot, poids lourd du négoce bordelais, expert en grands crus (lire ci contre).

Dès l'arrivée sur le parking, dans la zone d'activité, le dispositif de caméras est là. Les mêmes que celles accrochées aux devantures des banques.

Impossible de franchir le portail sans solliciter le gardien et présenter sa pièce d'identité. De là, l'entrée sur le site n'est accessible que via un tourniquet déverrouillé avec une carte magnétique.

« Une vingtaine de camions entrent et sortent chaque jour. Les premiers apportent les caisses des châteaux qui nous les vendent (c'est le millésime 2015 qui rentre en ce moment) ; les seconds les livrent à nos clients » rapporte James Furgala, le directeur logistique. Et ce, via des camions à température

contrôlée pour ne pas altérer la qualité, le vin n'aimant pas les variations de température. À tous les stades de la logistique, la filière vin se professionnalise à vitesse grand V.

Parfois sous escorte policière

Chez les châteaux du Gotha, même impératif : caméras et entrepôts ultra-protégés se généralisent. Certains négociants ont même aménagé des talus de terre au pied des murs pour éviter toute attaque à la voiture bélier. Quand des camions – banalisés – transportent des centaines de milliers d'euros de vin – ou plus – la police les escorte discrètement. Dans les communes les plus viticoles, des sociétés de gardiennage font des rondes toutes les nuits.

Chez Duclot, l'entrée dans le coffre-fort – vaste comme deux terrains de football – ferait tourner la tête à tout passionné de vin. Des montagnes de caisses en bois sont soigneusement empilées sur des étagères métalliques. Le lieu, gardé à température régulée (14 à 18 °C), peut contenir 10 millions de bouteilles, soit l'équivalent de toute la production des AOC Pauillac et Saint-Julien !

Plus de 30 000 commandes traitées par an (notamment pour les clients des sites Chateaufort et Chateaufort). Chaque caisse est ouverte pour contrôle, puis refermée (celles en bois sont cloutées). Sur les six quais de la plateforme, le chargement des camions entrant et ressortant est photographié ; les caisses sont pesées. « Depuis, nous avons moins de contentieux avec les clients... » sourit Ariane Khaida.



Ariane Khaida, directrice du négociant Duclot, dans l'immense entrepôt de Martignas, près de Bordeaux. PHOTO LAURENT THEILLET

Fin le temps des entourloupes. Celui où on pouvait ne mettre que 11 bouteilles dans une caisse censée en contenir 12 (comme c'est la norme). Celui où un client du bout du

monde se plaignait de l'absence de quelques caisses manquant à sa commande... alors que tout était réellement parti.

Une clarification qui touche aussi les transporteurs qui, jadis, pouvaient être tentés par la beauté d'une cargaison.

Au milieu des larges allées, le personnel (35 employés) s'affaire en chariot élévateur. Pour les bouteilles top niveau envoyées au magasin parisien de Duclot, il installe même les bagues antivols. À un tel niveau de contrôle, on se croirait presque chez un fabricant de billets de banque.

« Première expérience d'autoconsommation collective »

BORDEAUX Gironde Habitat teste le système dans une résidence sociale de 60 foyers, avec la volonté de le déployer à plus grande échelle

En apparence, le procédé est simple. Il s'agit de permettre aux 60 ménages de la résidence sociale Les Souffleurs à Bordeaux Belcier, près de la gare, de consommer l'électricité produite par les 260 m² de panneaux solaires sur le toit de leur immeuble, construit en 2014. Avec à la clé, « une diminution potentielle de la facture d'électricité de 50 à 70 euros par an », met en avant Sigrid Monnier, directrice générale de Gironde Habitat.

Pourtant, cette initiative conjointe du bailleur social, d'Enedis (ex-ERDF) et d'Inelia, société spécialisée dans les panneaux photovoltaïques, « est une première en France », souligne Jean-Luc Gleyze, le président du Conseil

départemental de la Gironde. Car en réalité, les aspects techniques et juridiques liés à l'autoconsommation d'électricité sont complexes. Ainsi, le système ne peut fonctionner que si un compteur Linky d'Enedis est installé. Celui-ci joue les tiers de confiance et répartit l'électricité entre les différents foyers en fonction des besoins et des contrats de « partage » de chacun d'entre eux. Des usagers, qui doivent, au préalable, adhérer au dispositif et accepter le partage de données.

Une dizaine de projets en cours

Une nouvelle manière de consommer l'électricité qui n'est possible que depuis la loi du 24 février 2017 sur le su-



L'expérimentation débutera au second semestre 2018. PH. S. LARTIGUE

jet. Selon Sigrid Monnier, les 260 m² de panneaux solaires pourraient fournir jusqu'à 30, voire 40 % des besoins en électricité de l'immeuble. Et si l'énergie produite est supérieure à la consommation des 60 ménages, elle

pourrait être revendue sur le réseau national ou au supermarché en pied d'immeuble.

L'expérimentation débutera au second semestre 2018. Il faudra attendre un an avant d'évaluer les pre-

miers résultats. Mais déjà Enedis, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, prévoit un déploiement national. « Nous avons une dizaine de projets d'autoconsommation collective en cours en Occitanie, Côte-d'Azur, Bretagne avec des collectivités et des organismes HLM », égrène Philippe Monloubou, le président du directoire d'Enedis.

De son côté, Gironde Habitat travaille déjà sur d'autres projets dans le département. Convaincu que l'autoconsommation collective correspond à une aspiration profonde des citoyens d'être acteurs face aux défis climatiques. « Ce n'est que le début d'une lame de fond. Demain, les véhicules électriques connectés aux immeubles ouvriront encore d'autres usages », avance Philippe Monloubou.

Nicolas César